



## 16ème législature

<b>Question N° :</b> <b>6907</b>	<b>De M. Yannick Monnet ( Gauche démocrate et républicaine - NUPES - Allier )</b>	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Éducation nationale et jeunesse		<b>Ministère attributaire</b> > Éducation nationale et jeunesse
<b>Rubrique</b> >enseignement secondaire	<b>Tête d'analyse</b> >Enseignement de la technologie au collège	<b>Analyse</b> > Enseignement de la technologie au collège.
Question publiée au JO le : <b>04/04/2023</b> Réponse publiée au JO le : <b>23/05/2023</b> page : <b>4656</b>		

### Texte de la question

M. Yannick Monnet interroge M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur l'avenir de l'enseignement de la technologie au collège et notamment sur les conséquences de la suppression de l'heure de technologie en classe de 6e. La technologie sert apparemment de variable d'ajustement, actuellement, pour accroître l'enseignement en français et en mathématiques, à volume horaire global constant. Or à l'heure où s'éveillent les premières vocations, où prennent forme les premiers centres d'intérêt, où apparaissent également les premières visions erronées des sciences et de la technologie, l'enseignement de la technologie en 6e est décisif. C'est d'autant plus vrai dans un contexte où le pays va être confronté à de nombreux défis à relever, en matière d'énergie, de changement climatique, de renforcement du tissu industriel... avec, par exemple, des dizaines de milliers d'emplois techniques à fournir pour la filière électrique dans les prochaines années. Dans le département de l'Allier, les besoins en techniciens et ingénieurs chez Goodyear, Safran, Stellantis... sont grandissants. La réduction de la place des sciences et de la technologie dans les enseignements du socle commun semble, dans ce contexte, particulièrement contradictoire. Par ailleurs, l'annonce de la suppression de l'heure de technologie en 6e, effectuée par voie de presse en début d'année 2023, sans consultation des enseignants, provoque une certaine démotivation sur le terrain : depuis de nombreuses années, les établissements ont investi en matériel et les enseignants se sont mobilisés pour donner le goût de la technologie au cycle 3, s'investissant dans la liaison école-collège en sciences. Et cela, bien souvent dans des conditions difficiles, en classe entière avec des effectifs généralement supérieurs à 24 élèves par classe, alors qu'il serait préférable de travailler en groupe. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour répondre au trouble que ces annonces sèment sur le terrain et qui semblent à contre-courant de la nécessaire montée en compétences du pays dans les domaines scientifiques et technologiques, afin de répondre aux défis qui sont devant lui.

### Texte de la réponse

La transformation du collège a pour objectif de donner à tous les élèves les moyens de réussir. Dans cette perspective et dans la continuité de l'école élémentaire, la classe de 6e doit assurer à chaque élève la maîtrise des savoirs fondamentaux. Ainsi à la rentrée 2023, tous les élèves entrant en classe de 6e bénéficieront d'une heure hebdomadaire de soutien ou d'approfondissement en français ou en mathématiques et d'un accompagnement aux devoirs, par le dispositif « Devoirs faits », avec la volonté de ne pas allonger les 26 heures de classe des élèves. En février 2023, le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse a lancé des concertations auprès des partenaires sociaux, sur la nouvelle classe de 6e. Les projets de textes, après les travaux des commissions spécialisées

préalables, ont fait l'objet d'avis émis par le Conseil supérieur de l'éducation (CSE), instance consultative qui comprend les membres représentant les personnels, les usagers et les partenaires de l'État dans l'action éducative, le 24 mars 2023. Une consultation nationale sur le projet de programme de sciences et technologie au cycle 3 est engagée depuis le 14 avril 2023 afin d'associer les personnels au processus d'élaboration des nouveaux programmes en tenant compte de la réduction horaire en 6e. Enfin, l'enseignement de la technologie n'est pas supprimé au collège et les établissements bénéficient toujours d'une dotation horaire supplémentaire qui permet de favoriser le travail en groupes à effectifs réduits. Au contraire, il s'agit de faire en sorte que cette discipline soit revalorisée en permettant la transmission et l'approfondissement de savoirs robustes. A cette fin, le 7 avril 2023, le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse a saisi le conseil supérieur des programmes pour concevoir un programme de technologie renouvelé pour les classes de 5e, 4e et 3e. Cette saisine vise qu'à la rentrée 2024, l'enseignement de la technologie porte une nouvelle ambition pour le numérique, pour les sciences de l'ingénieur, pour la voie professionnelle y compris dans l'équilibre entre filles et garçons. Le programme de technologie renouvelé au cycle 4 sera ainsi mieux ancré dans un environnement numérique et technologique en forte évolution, développera chez les élèves la maîtrise de compétences manuelles et techniques, contribuera au projet de formation de tous les élèves et donnera une place essentielle aux enjeux de la transition écologique et de la durabilité.